



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2023 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, à compter de 19 heures, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Denise Soucy
Louise Robert
Richard Léveillé
Jacques Suzor

Aussi présent :

Madame la directrice générale adjointe Céline Gauthier
Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Sont absents :

Marc Beaudoin
Yves Robineau

Citoyens :

Mesdames :

Claire Lyrette
Nancy Poulin
Monique Allard Guimont

Messieurs :

Georges Nadeau
Alain Laberge
Alain Guimont

Ouverture de la séance par la maire

Madame la Maire Cheryl Sage-Christensen déclare la séance ouverte à 19h.

2023-09-158 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec ajout tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-159 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Dépôt des rapports de la direction générale:

1. Journal des achats pour la période du mois d'août 2023 au montant total de 145 279.61\$.
 2. Journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour la période du 1^{er} au 31 août 2023 au montant de 111 742.74\$;
 3. Engagements financiers pour la période du 1^{er} au 31 août 2023.
-

2023-09-160 Achats d'appareils respiratoires pour le service des incendies



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

CONSIDÉRANT QUE nos appareils respiratoires pour le service des incendies sont désuets et qu'aucune pièce de remplacement n'est disponible en cas de bris;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles normes de la NFPA 1981 version 2018 et 2019 sont présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Protection Incendie CFS Ltée pour l'achat de 8 appareils respiratoires MSA G1 démonstrateurs avec accessoires au prix de 94 297.14\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est au plan triennal d'immobilisation pour 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'autoriser l'achat de 8 appareils respiratoires MSA G1 démonstrateurs avec accessoires au montant de 94 297.14 \$ plus taxes auprès de Protection Incendie CFS Ltée.

DE PLUS, il est résolu de payer cette dépense à même le règlement d'emprunt parapluie **2023-01-001 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 163 500\$ NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE BÂTIMENTS ET D'INFRASTRUCTURES ET D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS ET DE VÉHICULES.**

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-161 Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de réparations majeures sur le camion Freightliner 2011

CONSIDÉRANT QUE le camion Freightliner 2011 a subi un bris majeur qui le rendait inutilisable;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est essentiel au bon fonctionnement de la municipalité pour la voirie d'été et d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le coût des réparations faites par Camion Freightliner Mont-Laurier s'est élevé à 31 672.37\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'a pas été prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté au montant de 33 252.03\$ pour couvrir la dépense nette des réparations qui ont été effectuées.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-162 Demande d'aide financière pour le rechargement de chemins municipaux dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) - Volet Accélération

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Sainte-Marie autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur le conseiller Jacques Suzor, appuyée par Madame la conseillère Denise Soucy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de La municipalité de Lac-Sainte-Marie autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la maire Mme Cheryl Sage Christensen ou son remplaçant et le directeur général M. Yvon Blanchard ou sa remplaçante sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-163 **Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec 2024 à 2028 – négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de résiliation des projets

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtel de ville, caserne de pompiers, etc..) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagements de ceinture coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte obligatoire ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétentions et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissible les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquence des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de Gatineau, M. Robert Bussière, au députée de Pontiac, Mme Sophie Chatel, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-164 Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de payer l'avis de contribution de la Croix-Rouge canadienne concernant l'entente de services aux personnes sinistrés pour la période 2023 / 2024, 2024 / 2025 et 2025 / 2026, au montant de 225.00 \$ / année, à partir du poste budgétaire 02-23000-970.

QUE la maire Mme Cheryl Sage Christensen ou son remplaçant et le directeur général M. Yvon Blanchard ou sa remplaçante sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la Société canadienne de lac Croix-Rouge.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-165 Résolution d'appui à l'autorisation de demande de financement pour le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Glossaire

Politique familiale municipale : ci-après « PFM »

Municipalités amies des aînés : ci-après « MADA »

Représentant des questions familles-aînés : ci-après « RQFA »

MRC Vallée-de-la-Gatineau : ci-après « MRC »

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau est au cœur d'une démarche collective PFM-MADA réunissant 12 municipalités sur son territoire depuis 2017 ;

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a été accréditée MADA suite à la l'élaboration de sa Politique aînés et de son plan d'action en faveur des aînés;

Considérant que 12 municipalités de la MRC font partie depuis 2017 de la démarche collective PFM-MADA, soit Aumond, Bois-Franc, Cayamant,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Déléage, Denholm, Gracefield, Grand-Remous, Lac-Sainte-Marie, Low, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRCVG et souhaite poursuivre son implication dans celle-ci ;

Considérant qu' il est aussi possible que d'autres municipalités de la MRC se joignent à la démarche collective ;

Considérant que le volet 2 de la démarche MADA de mise en œuvre de la dernière politique et plan d'action de la MRC sont maintenant échus depuis mars 2023 ;

Considérant qu' il faut maintenant procéder à la mise à jour des politiques et plans d'action MADA à travers la MRC, surtout en contexte postpandémique où les besoins des aînés sont potentiellement changés ;

Considérant que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des services sociaux a ouvert l'appel de projet MADA volet 1 : Soutien en faveur de la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés 2023-2024 ;

Considérant que les travaux impliqués seront une mise à jour de la politique et des plans d'action existant qui toucheront les 3 piliers du vieillissement actif, soit la santé, la sécurité et la participation sociale, et ce réparti sur les 9 champs d'action MADA ;

Considérant que ces travaux seront réalisés sur une période de 2 ans et impliqueront la création de comités de pilotage dans chaque municipalité participante ainsi que la MRCVG ;

Considérant que ces comités de pilotage auront ensuite la responsabilité d'établir le nouveau diagnostic social qui servira à mettre à jour la politique ainsi que le plan d'action de la MRC ainsi que de chaque municipalité participante ;

Considérant que les travaux seront fait sous la coordination de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à travers sa démarche PFM-MADA collective et en collaboration avec les élus RQFA de chaque municipalité ainsi que leurs comités de pilotage/suivi respectifs ;

Considérant que la charge de travail que peut représenter cette mise à jour peut être très grande pour la MRC ainsi que les municipalités participantes ;

Considérant qu' une ressource en coordination est déjà à l'emploi et responsable du dossier PFM-MADA au nom de la MRCVG, soit M. Marc-André Gauthier de la Table de développement social Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la ressource en coordination a déjà été responsable de la dernière année de mise en œuvre du volet 2 ainsi que de la reddition de compte finale de celle-ci, et fera de même pour le volet 1 à venir ;

Considérant que Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, sera la représentante de la MRCVG responsable pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de compte ;

Considérant que l'élue RQFA dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie est Mme Denise Soucy;

Considérant que l'élue RQFA substitut dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie est Mme Cheryl Sage-Christensen;

Considérant que le financement s'élève à 8000\$ par municipalité participant à la démarche;

Considérant que la démarche collective n'implique aucune contribution financière pour les municipalités participantes ;

Considérant que le programme implique une contribution financière de la MRC équivalant à 15% des dépenses admissibles dans le cadre du programme ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé, et il est résolu par le Conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie de supporter et appuyer la demande d'aide financière de la MRCVG dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés Édition 2023-2024. Mme Joanie Courchaine sera signataire au nom de la MRCVG et M. Marc-André Gauthier sera



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

responsable de la coordination à travers la MRC ainsi que des redditions de compte.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-166 Transfert du cadastre numéro 5 282 281 comprenant une partie de la rue Cercle Legault et la rue Croissant de l'Étang

CONSIDÉRANT QU'une partie de la rue Cercle Legault et la rue Croissant de l'Étang n'avait pas fait l'objet d'un transfert de titre à la municipalité à la suite de l'approbation cadastrale du plan de lotissement résidentiel préparé par M. Roger Bussière, arpenteur géomètre, sous sa minute 5023, en date du 20 décembre 1990;

CONSIDÉRANT qu'à l'époque le promoteur était Les Transports Lemens Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les rues Cercle Legault et Croissant de l'Étang, sont des chemins municipaux entretenus à l'année par les travaux publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons juridiques notables, il est important que ce transfert soit effectué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'accepter ce transfert à la condition que tous les frais reliés aux transferts soient payés par M. Lemens (promoteur de l'époque).

QUE la maire Mme Cheryl Sage Christensen ou son remplaçant et le directeur général M. Yvon Blanchard ou sa remplaçante sont dûment autorisés à signer tout document à cet effet.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-167 Appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant sa demande à Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la qualité du service d'électricité est la responsabilité d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE suivant les travaux de la nouvelle ligne haute tension sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, les pannes suites aux intempéries sont plus fréquentes;

CONSIDÉRANT QUE le contrôle de la végétation est un élément primordial pour assurer la qualité du service ;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action avec échéancier, pour l'élagage et l'abattage d'arbre à risque, est indispensable pour diminuer la fréquence des pannes sur le territoire de la MRC;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu d'appuyer la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande auprès d'Hydro-Québec pour trouver des solutions afin de diminuer les pannes sur l'ensemble de son territoire.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-168 Clôture de la séance


Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19 h 37.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie


Cheryl Sage-Christensen
Maire


Yvon Blanchard
Directeur général

